



*Incompatible*



**Surprise ou échec de la quadrature du cercle : VINCI, un groupe qui représente en grande partie la construction d'infrastructures climaticides (aéroportuaires et routières) ne se place pas sur une trajectoire 2°C...**



### REPORTING CARBONE

Le reporting carbone de VINCI dans le document de référence montre plusieurs lacunes : **les émissions du scope 1 et 2 sont présentées de manière cumulée sans que l'on puisse distinguer les deux sources.** Cette présentation n'est pas conforme aux normes et référentiels internationaux. Par ailleurs, le reporting auprès du CDP distingue bien les deux postes. Le poste le plus significatif en termes d'émissions, avec 83% de l'impact climat total, est celui de l'utilisation des produits vendus (donc l'utilisation des infrastructures construites par VINCI).

Il n'est présenté que partiellement, uniquement sur deux filières, alors que l'entreprise a d'ores et déjà à sa disposition des évaluations plus complètes...



### OBJECTIF CLIMAT

L'objectif climat de VINCI ne permet pas de mettre l'entreprise sur une trajectoire compatible avec la limitation des hausses des températures à 2°. Il n'est établi que pour le court terme (2020), ne **concerne que les émissions directes, et ne vise pas une réduction d'émissions en valeur absolue.** Par ailleurs, sa présentation manque de transparence et de précision concernant l'unité de mesure et la trajectoire des réductions atteintes jusqu'ici.



### RISQUES CLIMAT

Le risque climat lié au renforcement législatif par rapport aux émissions de gaz à effet de serre est identifié par l'entreprise.

**Le fait que l'entreprise développe des offres « bas carbone » sur certains de ces produits montre que le sujet est également perçu comme une opportunité.**

Cependant, l'absence de la matrice de matérialité ne permet pas de juger de l'importance du sujet par rapport à d'autres risques pouvant affecter la stratégie de l'entreprise.

**38,1 MDE**  
DE CHIFFRES D'AFFAIRES

**270 000**  
CHANTIERS  
DANS LE MONDE

**183 487**  
SALARIÉS  
DANS LE MONDE

DONT  
**95 400**  
EN FRANCE

**2 MILLIONS**  
Les émissions  
totales du groupe  
représentent  
l'équivalent des  
émissions de 2  
millions de français.



Le reporting carbone du groupe VINCI témoigne encore d'un **manque de transparence** et mériterait d'être plus complet : les émissions des scopes 1 et 2 sont présentées de manière cumulée sans que l'on puisse distinguer les deux postes. **La présentation des émissions du scope 3 se limite aux deux filiales VINCI Airports et VINCI Autoroutes et ne concerne qu'un seul poste** : celui de l'utilisation des produits vendus, qui représente pour autant le poste le plus significatif en termes d'émissions.

Certes, VINCI annonce travailler sur une méthodologie qui permettra d'étendre le reporting carbone scope 3 à d'autres filiales. Toutefois, le groupe fait d'ores et déjà un reporting carbone beaucoup plus complet sur les émissions indirectes à l'échelle du groupe dans le cadre du CDP. Pourquoi donc deux poids, deux mesures ?

Un point positif cependant : le poste de l'utilisation des produits vendus (les émissions des voitures qui utilisent les autoroutes etc.) a été identifié comme un poste d'émissions significatif. Un point de vigilance : l'entreprise doit être transparente sur l'utilisation des « émissions évitées » pour diminuer l'impact de ce poste, par exemple à travers la mise en place de parkings de co-voiturage.

## Appréciations & commentaires



*Le poste des émissions liées à l'utilisation des produits vendus (donc l'impact climat de l'utilisation des infrastructures construites par le groupe VINCI) est le plus significatif en termes d'émissions. Il représente 83 % des émissions totales.*

*Pour le moment, ce poste n'est pas suffisamment pris en compte dans le reporting. VINCI précise que les leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre résident essentiellement dans l'utilisation des ouvrages par les clients et les utilisateurs finaux, soit plus de 50 % des émissions sur le cycle de vie d'une ligne ferroviaire, 90 % pour un bâtiment et plus de 95 % pour une autoroute.*



## OBJECTIF CLIMAT

L'objectif phare du groupe VINCI sur les questions climat porte sur ses émissions scope 1 et 2. L'entreprise vise une réduction de 30% en intensité carbone (tCO<sub>2</sub>/€) entre 2009 et 2020. Entre 2009 et 2016, une baisse de 17,5% a été réalisée. **VINCI doit donc renforcer ses efforts pour pouvoir respecter l'objectif.**

Par ailleurs, **cet objectif ne couvre pas les émissions indirectes** et laisse ainsi de côté le poste le plus significatif en termes d'émissions : l'utilisation des infrastructures construites par VINCI. Il se limite à une stabilisation des émissions directes de l'entreprise mais n'aborde pas une réduction de ses émissions en valeur absolue. **L'objectif ne permet pas de placer l'entreprise sur une trajectoire de 2°C.** VINCI reconnaît ne pas travailler à un objectif qui permettrait de mettre le groupe sur les rails d'une activité en cohérence avec le respect de l'accord de Paris.

L'activité actuelle du groupe VINCI (construction d'infrastructures aéroportuaires et routières) rend effectivement difficile l'élaboration d'une stratégie en accord avec un monde à 2°C.



L'objectif climat de VINCI ne concerne que 12% de ses émissions et ne prend pas en compte les émissions du scope 3. Il s'agit d'un objectif en intensité carbone, de plus, l'augmentation de l'activité de l'entreprise induit une stabilisation des émissions et non pas une réduction. De plus, VINCI est encore loin d'atteindre cet objectif...



## RISQUES CLIMAT

L'entreprise identifie la conformité législative et réglementaire découlant de l'évolution des réglementations internationales ou nationales pour réduire les émissions de gaz à effet de serre comme **un risque et une opportunité** sans donner plus de précisions. Malheureusement, la matrice de matérialité n'est pas accessible sur internet, ce qui ne permet pas de confirmer l'importance du sujet à la fois pour l'entreprise et les parties prenantes...

# LE RÉSEAU ACTION CLIMAT ATTEND QUE VINCI

- Apporte **davantage de transparence à son reporting carbone** en distinguant les émissions du scope 1 et 2 et en précisant les émissions scope 3 à l'échelle du groupe ;
- Mette en place **un objectif de réduction chiffré sur le poste d'émissions le plus significatif**, celui de l'utilisation des infrastructures construites par l'entreprise ;
- Complète son objectif climat en intensité par **un objectif en valeur absolue** au-delà de 2020 et s'engage à faire **un test de comptabilité de 2°C** concernant son objectif ;
- Publie sa **matrice de matérialité** afin de pouvoir visualiser quel rôle joue le risque climat dans la stratégie de l'entreprise.

Sans contraintes politiques et réglementaires, il est difficile pour des entreprises multinationales de mettre en place des politiques climatiques ambitieuses car cela nécessite **une évolution de leur business model vers des solutions de transition écologique**. Céder au chantage à l'emploi ou de la menace de délocalisation n'est pas l'intérêt des entreprises. **Celles qui s'adapteront en premier à des activités « zéro émission » auront un réel avantage compétitif.**

# LE RÉSEAU ACTION CLIMAT ATTEND QUE LES DÉCIDEURS POLITIQUES

- Mettent en place des **règles pour assurer la transparence et la qualité des objectifs climatiques des entreprises** françaises (rôle de la compensation, des émissions évitées, définition des objectifs en valeur absolue, etc.) en ligne avec les engagements nationaux et internationaux sur le climat ;
- Publient des **trajectoires d'émissions par branches d'activités**, en parallèle de la SNBC (stratégie nationale bas carbone) ;
- Recommandent pour toute entreprise **un « test 2°C » de leur stratégie climatique** qui se base sur les émissions significatives de l'entreprise ;
- Mettent en place un calendrier sur 5 ans de **suppression des niches fiscales en faveur des énergies fossiles** qui bénéficient en grande partie aux entreprises.

Date de publication : 11 décembre 2017

Pour plus d'informations concernant la méthodologie d'analyse et les résultats d'analyse d'autres entreprises : <https://reseauactionclimat.org/publications/entreprises-climat-2degree/>

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre les changements climatiques



Ce travail a été effectué en partenariat avec B&L évolution, la Fondation pour la Nature et l'Homme, Le Basic.

Publication réalisée avec le soutien de l'Ademe et du Ministère de la Transition écologique et solidaire. Les auteurs sont seuls responsables du contenu de cette publication, qui ne reflète pas nécessairement l'opinion des financeurs et des entreprises analysées. Les financeurs ne sont pas responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.